



SYNDICAT des BASSINS
Argentor Izone Son-Sonnette

PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION

Sur les bassins versants de l'ARGENTOR, de la LIZONNE et du
SON-SONNETTE

2024-2033



**Elaboration du programme de travaux et
Déclaration d'Intérêt Général
Résumé non technique**

Résumé non technique

Localisé au Nord-Est du département de la Charente, le **Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette** (SBAISS) est compétent sur l'ensemble des **bassins versant de l'Argentor, de la Lizonne, du Son-Sonnette**.

Le territoire du SBAISS représente **180 km** de cours d'eau évoluant sur près de **392 km²**. **37 communes** sont incluses sur le territoire du SBAISS.

L'ensemble de ce territoire compte **3 cours d'eau principaux**, à savoir : l'**Argentor**, la **Lizonne** (aussi appelée l'Izone ou Lisonne en fonction de la bibliographie, à ne pas confondre avec la Lizonne qui est un cours d'eau évoluant dans le sud-Charente), et le **Son-Sonnette**. L'ensemble de ces cours d'eau est localisé en rive gauche de la Charente.

Afin d'assurer une cohérence dans les actions menées par le SBAISS sur son territoire, les bassins versants qu'il gère bénéficieront d'un **Programme Pluriannuel de Gestion** (PPG) établi pour une **durée de 10 ans**.

Un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau constitue un **document de planification pluriannuel** permettant de structurer des interventions et des moyens, mis en œuvre par une collectivité territoriale gestionnaire de cours d'eau, pour répondre à des **enjeux d'intérêt général** identifiés lors d'une **phase d'étude préliminaire du territoire**.

Son objectif opérationnel est donc d'assurer une **gestion efficace et raisonnée du réseau hydrographique** et de disposer des **autorisations administratives** nécessaires à la réalisation des travaux sur le territoire afin de permettre **d'améliorer la qualité des milieux aquatiques** dans le cadre de **l'intérêt général**.

Pour ce faire, l'élaboration d'un PPG repose sur la réalisation d'une étude en 3 phases à savoir :

- La phase I : Etat des lieux et diagnostic du territoire
- La phase II : Définition des enjeux et des objectifs de gestion, hiérarchisation et détermination des programmes pluriannuels de gestion.
- La phase III : Élaboration du programme de travaux et de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Ces différentes phases d'étude ont fait l'objet de concertation et de validation auprès des partenaires techniques et financiers du syndicat et des élus du territoire :

- En Comité technique de phase I (comité syndical) le 6 décembre 2022 ;
- En Comité de pilotage de phase I le 31 janvier 2023 ;
- En Comité technique de phase II le 26 juin 2023 ;
- En Comité syndical afin de valider les travaux et les lignes politiques du syndicat le 24 juillet 2023 ;
- En Copil de phase II le 21 septembre 2023 ;
- En Comité syndical de phase III le 17 octobre 2023.

Ainsi, l'objectif du syndicat est de réaliser un plan pluriannuel de gestion de l'ensemble des cours d'eau dont le SBAISS à la gestion, à savoir : l'**Argentor**, la **Lizonne** et le **Son-Sonnette**. En plus de ces cours principaux, deux affluents du Son-Sonnette sont importants en termes de linéaire, à savoir la

Tiarde et le ruisseau des **Bourgons**. Ces deux affluents présentant des caractéristiques différentes du Son-Sonnette, ils seront analysés séparément de leur cours d'eau principal durant cet état des lieux.

L'état des lieux et le diagnostic des bassins versants et cours d'eau du territoire sous compétence du SBAISS ont fait ressortir les éléments suivants :

Les bassins versants de l'**Argentor**, de la **Lizonne** et du **Son-Sonnette** constituent trois bassins versants affluents rive gauche de la Charente relativement **similaires** en termes de **caractéristiques physiques** du territoire et **d'occupation humaine** de l'espace.

La géologie du territoire se traduit par une géologie intermédiaire de **matériaux détritiques argilo-calcaires** plus ou moins fissurés entre le socle granitique du massif central et les plaines calcaires charentaises, une **topographie marquée** et **des sols bruns à lessivés** qui, par l'accumulation d'argiles en profondeur peut laisser place à l'installation de zones humides.

L'occupation humaine et les paysages structurant ce territoire rural constituent la résultante de ces caractéristiques physiques avec le développement de la **polyculture-élevage** comme **base de l'agriculture en amont** du territoire et la **présence** non négligeable de **boisements** et de **haies** sur une part importante du secteur.

L'**aval des bassins versants** moins marqué par ces caractéristiques connaît un **milieu plus ouvert** et une occupation du territoire différente avec l'installation plus importantes de **grandes cultures** sur les plateaux.

L'étude des **têtes de bassins versants** est un aspect important du fonctionnement de ces trois bassins versants, la surface de ces zones de formation des cours d'eau représentant **76 à 80% du territoire**. Cette analyse a permis de sectoriser ces sous-bassins versants vis-à-vis de leurs caractéristiques physiques et humaines.

Cette échelle d'étude paraît intéressante afin de comprendre et quantifier les incidences sur la qualité et la quantité des eaux arrivant vers les cours d'eau principaux.

Le croisement des données de vulnérabilité (pente et forme des bassins versants) et des pressions présentes (occupation du sol, densité de zones humides potentielles, de haies, de plans d'eau) a permis de **localiser les risques** pesants **sur les têtes de bassins versants**.

L'identification de ces secteurs fournira aux décideurs locaux une aide à la décision sur la mise en place d'une politique de gestion des têtes de bassins versants.

L'**étude du réseau hydrographique** a été **réalisée sur** une partie des cours d'eau identifiés sur le territoire.

Ainsi, sur le **bassin de l'Argentor**, les cours d'eau de l'**Or**, l'**Argent** et l'**Argentor** ont été suivis. Les zones de **sources de l'Or** constituées d'une succession de ruisseaux intermittents et de zones karstiques sans talweg marqué **n'ont pas fait l'objet d'une étude approfondie** pour cette présente étude.

Sur le bassin versant de la **Lizonne**, le cours de la Lizonne a été suivi dans son intégralité, ainsi que son affluent principal, **le Ruisseau du Gard**, jusqu'à sa zone d'infiltration dans le sol.

Enfin, sur le **bassin versant du Son-Sonnette**, **les cours d'eau principaux Son, Sonnette et Son-Sonnette** ont été inventoriés, ainsi que les **deux affluents principaux** du Son-Sonnette (la **Tiarde** et le **Ruisseau des Bourgons**) et certains **affluents principaux du Son et de la Sonnette** (le **Courbary** et les **Ruisseaux de la Garde**, de la **Combe**, de **Parzac** et de **Chassiecq**).

La prise en compte des caractéristiques morphologiques des cours d'eau et de leur ripisylve ainsi que des dégradations et pressions observées permet de se rendre compte des **enjeux qui pèsent** sur ces rivières.

En effet, à **l'échelle du bassin versant de la Charente**, les cours d'eau des bassins versants de **l'Argentor**, de la **Lizonne** et du **Son-Sonnette** représentent des cours d'eau **en bon état** et relativement **préservés** avec des **hydrosystèmes fonctionnels** (un lit majeur préservé, une ripisylve continue à semi-continue sur une part importante du territoire et un lit mineur peu retouché).

Cependant, à une **échelle plus localisée**, des **dysfonctionnements et perturbations** peuvent être soulignés :

- Une **dégradation de la qualité physico-chimique sur l'amont des territoires** (Argent et Sonnette notamment), la présence de molécules de **pesticides** et des **concentrations importantes en nitrates** sur l'ensemble des analyses réalisées sur le territoire ;
- Des **assecs répétés** sur certains cours d'eau ou **sources** ;
- Une **ripisylve régulièrement dégradée** dans sa fonctionnalité habitat notamment du fait de sa faible largeur ;
- Un **lit mineur dégradé** de qualité **moyenne à médiocre** suivant les tronçons, avec des **faciès d'écoulement homogènes et lentiques** dominants notamment vers l'aval des cours d'eau principaux et un colmatage du substrat des cours d'eau de façon récurrente ;
- Une **pression non négligeable de l'élevage** sur les berges et le fond du lit des cours d'eau, de façon récurrente sur l'ensemble du territoire mais principalement sur les **cours d'eau amont** (Argent, Or, Son, Sonnette et leurs petits affluents) ;
- Une **dégradation de la morphologie des rivières** par la présence importante **d'ouvrages en travers des cours d'eau** (ouvrages de franchissement et ouvrages hydrauliques) contribuant à l'homogénéisation des écoulements et au colmatage du fond du lit et sectionnant les cours d'eau vis-à-vis de la continuité écologique ;
- Certains **cours d'eau très fortement anthropisés** (principalement les affluents et notamment le ruisseau des Bourgons, la Tiarde et le Ruisseau du Gard) ;
- Des **bourgs** ou parties de bourgs en **zones inondables** ;

L'analyse de l'ensemble de ces données permet de **définir sur quels secteurs pèsent réellement les différentes pressions**, d'en **traduire des enjeux** et des **possibilités d'actions** par le Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette.

De ces éléments découle une programmation pluriannuelle d'actions pour le SBAISS.

La définition d'un programme pluriannuel de gestion par les élus locaux s'intègre dans les politiques d'intervention à l'échelle du bassin versant de la Charente et le cadre réglementaire imposé par la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 traduite dans le droit français à travers le Code de l'Environnement et le SDAGE Adour-Garonne.

Ce programme à l'échelle des cours d'eau et des bassins versants constitue également un **outil important dans l'aménagement du territoire local** et contribue, par la **restauration et la préservation des milieux aquatiques et naturels**, aux grands enjeux liés à la biodiversité et au réchauffement climatique.

L'ensemble des **actions proposées** dans ce plan de gestion ont pour but de **limiter l'impact des principales problématiques** observées lors du diagnostic du territoire ainsi que **d'améliorer ses caractéristiques fonctionnelles**.

L'objectif de ce programme sur 10 ans est de participer à la **restauration** et à la **préservation** du **bon état des masses d'eaux** du territoire.

Les capacités **auto-épuratoires du cours d'eau**, la **diversité des habitats** et la **reconnexion du lit majeur** et des **zones humides adjacentes** au cours d'eau **seront améliorées** grâce aux différentes actions programmées telles que le **rechargement granulométrique** du lit mineur des cours d'eau, le **rétablissement de la continuité écologique**, la **remise en fond de vallée** du cours d'eau, la **mise en défens des berges**, la **reconnexion d'annexes hydrauliques** ou la **lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales**.

Ces actions permettront également de **limiter la vulnérabilité** de certains **secteurs urbanisés** sur le territoire du SBAISS et sur le bassin versant de la Charente, en freinant les écoulements **en période de crue** et en décalant la propagation de l'onde de crue.

Une part importante de ce programme nécessitera une **conciliation** avec les **différents usagers du cours d'eau et du bassin versant** (particuliers, agriculteurs, industriels, collectivités) afin de modifier les pratiques actuelles avec pour objectif de restaurer la fonctionnalité des infrastructures écologiques présentes sur le territoire (ripisylve, haies, zones humides, espace tampon).

Ces différentes actions de travaux et de conciliation seront un atout pour **rendre résilientes** et faire perdurer **la ressource disponible** et la **richesse des écosystèmes** présents sur le territoire dans **un contexte de changement** climatique qui pourrait accroître la vulnérabilité de ces espaces.

Ce programme, évalué à **2,5 millions d'euros TTC** pour les actions et à **1,680 millions d'euros TTC pour son animation** constitue l'objet de la présente demande de **déclaration d'intérêt général** (pour 5 ans et renouvelable une fois) et **de déclaration au titre de la protection de l'eau et des milieux aquatiques** auprès de la Préfecture de la Charente, procédures soumises à enquête publique. A la fin de la présente déclaration d'intérêt général, un **bilan mi-parcours** du PPG sera réalisé et permettra de **renouveler la DIG** pour les **5 dernières années** du plan de gestion.